

Complément d'information

Dans l'Yonne, l'éolien a du plomb dans les pales!

- **Les retournements ou les prises de position « anti-éolien » se multiplient dans l'Yonne!** Intervention du Sénateur Mr de Raincourt, revirement de la Communauté de Communes dans le Gâtinais sur le dossier de ZDE déposé en préfecture, refus à Vaudeurs, etc.,
- Le Préfet attire l'attention des élus quant à la **sauvegarde des sites et des paysages**, approche que l'on retrouve au travers du « **Guide de l'éolien** » édité il y a quelques semaines par la Préfecture ; celui-ci classe les paysages de notre région, Vallée de l'Oreuse et « Champagne sénonaise » en catégorie 2, paysages « emblématiques, souvent remarquables « d'une forte sensibilité »

A contre-courant, certains de nos élus s'obstinent sur le projet éolien!

- Suite à notre **réunion si fréquentée du 22 septembre, pas de réponse écrite** de Mr le Maire à notre courrier, sur l'avancement du projet et sa position!
- Pour la 1ère fois en un an et demi, **première information** sur l'éolien dans notre commune dans le **Tambour**, à la fois **succincte et vague comportant même des erreurs**
 - On peut y lire : « *Au cours du Conseil Municipal du 28 avril 2006, les conseillers à l'unanimité ont autorisé M. Aymonin, Maire de Thorigny à mettre à l'étude un projet éolien de 2 parcs éoliens sur le territoire communal sur les lieux dits suivants* »
 - En fait, le Procès-verbal de ce même Conseil évoque ce sujet sous la forme suivante : « *Projets éoliens : la mairie a reçu trois propositions. Les trois prestataires de service ont expliqué que dans l'intérêt des communes sollicitées et d'eux-mêmes, il était préférable qu'un seul agisse sur le secteur concerné. La commune de Plessis St Jean ayant déjà fait son choix en réunion de Conseil Municipal, nous ne pouvons que faire le même choix, c'est-à-dire la société Anémos. Nous regrettons de n'avoir pu participer à cette décision et d'être mis devant un fait accompli* »
 - **Cette réflexion sur l'éolien a donc été lancée sur ces bases pour le moins succinctes, sans remise des dossiers aux conseillers, pas même celui d'Anémos, et cette formulation pose même la question de la gouvernance de notre commune qui s'en remet aux décisions d'une autre !!**
 - De **fausses informations** figurent au **dernier paragraphe**, comme l'a d'ailleurs soulevé à juste titre un Conseiller Municipal lors du dernier Conseil. En effet, il est **totale** **ment faux** de dire que le Commissaire enquêteur du PLU a donné un avis favorable sur l'éolien, ce d'autant que le dossier de PLU présenté à l'approbation du Conseil Municipal en juillet 2006 ne mentionnait pas l'éolien. Fort embarras de Mr le Maire.
 - Cette note dans le Tambour n'est en définitive qu'un **début d'information, quelquefois faux, et ne saurait constituer l'amorce d'une consultation des habitants sur le sujet**. Surtout lorsque Mr le Maire nous a dit, lors d'une des récentes conversations téléphoniques courant octobre, que « *s'il fallait qu'il informe et consulte tout le monde sur n'importe quel sujet, il ne s'en sortirait pas* » ! Quand on voit le temps passé quelquefois en Conseil Municipal sur des points mineurs, il est vrai que le sujet de l'éolien industriel, structurant pour le devenir de notre commune, peut paraître comme bien futile!
- Lors du dernier **Conseil Municipal du 7 octobre 2007, aucun vrai débat sur le projet éolien dans notre commune**, le projet éolien n'étant pas à l'ordre du jour, mais juste évoqué en points divers à propos du dossier d'Anémos non diffusé, suite à la demande de Conseillers Municipaux. Mr le Maire a simplement mentionné qu'il était **favorable** à l'éolien **pour des raisons financières**.
- **Nos deux associations** ont donc sollicité **un rdv avec Monsieur le Maire et son Conseil Municipal sur le projet éolien (13 éoliennes de 140m de haut)**, à la fois sur **l'avancement réel du projet, ses motivations** et enfin sur **l'incidence de la sortie du « Guide éolien de l'Yonne »**.

- **Un rdv a eu lieu le samedi 17 novembre 2007**, non avec tout le Conseil, mais avec Monsieur Aymonin, Maire de Thorigny, et quelques adjoints, Madame Siteaut, Messieurs Ribourtout, Chauvot et Simonnet.
 - Mr Aymonin nous a indiqué qu'il est **favorable** à l'éolien pour des **raisons financières** (*taxe professionnelle*) et d'**environnement** (*énergie propre selon lui*), et qu'il entend poursuivre ce qu'il appelle une « pré-étude », et que pour lui les éoliennes ne dégradent pas le paysage. D'autre part, il nous a dit que le « Guide éolien » est pour lui en contradiction avec les récents propos du Préfet (*ce qui n'est pas notre point de vue*), et tout en avouant que, compte tenu de la préoccupation du Préfet visant à préserver les sites et paysages, un projet sur Thorigny avait peu de chances d'aboutir et que le Préfet en déciderait.
 - Nos deux associations lui ont alors précisé différents points.
 - **taxe professionnelle** : elle a fortement diminué ces dernières années, son maintien dans le temps n'est pas assuré, et qu'au cas précis de l'éolien, il y a une franchise de 2,5 années, que selon le principe de co-visibilité, elle doit être partagée avec les communes voisines, et qu'enfin les subventions de cette énergie qui coûte 2,5 fois plus cher sont vouées à disparaître. Certaines communes ayant opté pour l'éolien ont eu de mauvaises surprises en matière de rentrées financières, qui ne correspondent pas aux annonces des promoteurs éoliens,
 - **impact immobilier** : son calcul financier ne tient pas compte des pertes de valeur des maisons de la commune en cas de réalisation d'un tel projet.
 - **environnement** : il est faux d'associer l'éolien à une énergie propre, dans la mesure où la discontinuité de cette énergie (*fonctionnant en moyenne 22% du temps par an*) nécessite sur le réseau un complément à opérer le plus souvent par des centrales thermiques qui rejettent elles du CO², et ne réduit donc pas significativement les émissions de gaz à effet de serre. L'engouement pour l'éolien ne correspond qu'à une bulle financière, sans réel fondement économique et environnemental. Il existe par ailleurs de vraies énergies renouvelables (*solaire photovoltaïque, biomasse et géothermie*) que nos associations encouragent pleinement,
 - **Guide éolien dans l'Yonne** : guide bien fait au demeurant, et qui classe le **nord-sénonais**, et la **Vallée de l'Oreuse en particulier**, en **2ème meilleure catégorie – sites remarquables** –, et indiquant le **Château de Fleurigny** en 1^{ère} catégorie de Monuments Historiques, l'église de Thorigny et les anciens jardins du Château inscrits aux Monuments Historiques. Ce guide nous apparaît tout à fait en phase avec les déclarations de Mr le Préfet et sa sensibilisation des élus de l'Yonne en matière de préservation des sites et des paysages : à ce titre, ces éléments rejoignent complètement la position de nos deux associations et d'une très grande partie des habitants
 - **Retour très important de signatures de la pétition** « *NON à l'éolien industriel de la Commune de Thorigny sur Oreuse* » ; nous allons atteindre **la moitié** de la population de la commune de Thorigny et communes associées.
 - **Mr Aymonin nous a dit maintenir sa position de principe sur l'éolien, attendre les élections municipales (en d'autres termes, il considère que ceux qui voteront pour lui sont favorables à l'éolien), et sans accepter de débat public et/ou de référendum préalable!**
 - Nos associations ont conclu en lui indiquant qu'elles allaient **notamment saisir Mr le Préfet de ce dossier éolien sur notre commune**
- Mr Aymonin en fait donc une opération électorale !!, loin d'un vrai débat démocratique et de nos préoccupations légitimes qui concernent le fonds de ce dossier !!**

Le choix est clair : AVANTAGES ILLUSOIRES ou INCONVENIENTS CERTAINS !!

Au lieu d'envisager un développement harmonieux de notre commune autour des atouts de notre région, du tourisme (*vert notamment*), des vraies énergies, des commerces, des activités avec des salariés, certains élus hypothèquent son avenir, son développement, ses paysages et la valeur des patrimoines.

Nous remercions très vivement tous ceux d'entre vous qui soutiennent notre action, particulièrement les centaines de thorignats et les cent cinquante habitants des communes voisines qui ont déjà signé notre pétition. Ne laissons pas se réaliser l'irréparable!

Si vous ne l'avez pas encore fait, venez renforcer notre action en la signant, vous contribuerez à préserver l'avenir de notre commune, de son patrimoine et de celui à léguer à vos enfants.